



Demande de conseil pour une expulsion

Par **ramond richard**, le **12/10/2016** à **10:05**

bonjour nous somme le 12/10/2016

j'ai mon amie qui doit quitter le logement le 14/10/2016

son proprio est venue la voir hier le 11/10/2016

en lui disant qu'elle devait quitter le logement en trois jours elle est rentrée dans son logement le 01/09/2016

un ami a-t-elle fait un chèque de caution

mais mon amie n'a pas pu lui payer le premier mois de loyer de

septembre la CAF doit à mon amie 5 mois de retard qu'il lui n'a pas versé. Le proprio lui

demande de lui donner 1260 euros vendredi et de quitter le logement car il a le droit de

faire ça. Mon amie a dit au proprio que la CAF ne lui a pas versé ce qu'il lui doit mais le

proprio n'est pas fou

qu'est-ce qu'elle peut faire pour ne pas qu'elle soit à la rue à partir de vendredi merci de votre réponse c'est urgent

Par **janus2fr**, le **12/10/2016** à **13:15**

Bonjour,

Si votre amie a un bail en bonne et due forme, son bailleur ne peut pas l'expulser de la sorte, il y a une procédure à respecter et au final, seule la justice, peut décider d'une expulsion.

Ceci dit, il faut aussi comprendre le bailleur qui se trouve face à un impayé de loyer [s] dès le premier mois [s] de location !!!